

**Commission Finances et développement économique du 19 mars 2019**

**Rapport n° 04**

**Objet : Examen du budget primitif de l'exercice 2019**

**Table des matières**

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 35 172 517 €.....	3
FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 6 973 643,80 €.....	4
L'évolution des charges à caractère général résulte des évolutions suivantes :.....	4
FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 15 670 000 €.....	5
ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014): 680 200 €.....	5
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 003 187 €.....	5
CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 850 000 €.....	7
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 77 384,44 €.....	7
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20 000 €.....	7
AUTOFINANCEMENT (chapitres 042 et 023) : 3 848 101,76 €.....	7
b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 35 172 517 €.....	8
PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) :	
3 772 917,70 €.....	8
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) :4 843 843 €.....	10
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) :1 297 051 €.....	11
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 120 000 €.....	12
ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 144 000 €.....	12
RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 319 851 €.....	12
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 1 672 089,60 €.....	13
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT .....	13
a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 25 579 068,11 €.....	13
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 200 000 €.....	13
ÉTUDES-LOGICIELS (chapitre 20) : 652 000 €.....	14
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 169 960 €.....	14
TRAVAUX (chapitre 23) : 7 950 900 €.....	15
Participations financières (chapitre 26).....	15
b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 25 579 068,11 €.....	15
DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 3 167 955,96 €.....	15
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 4 800 856,82 €.....	16
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 205 000 €.....	16
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) :2 300 000 €.....	16
MOUVEMENT D'ORDRE (chapitres 021- 040) : 3 938 101,76 €.....	17
LES RESTES A REALISER.....	17

Le Budget Primitif (BP) 2019 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 60 751 585,11€ :

➤ **En fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement est équilibré à 35 172 517 € (contre 34 652 000 € en 2018) sans augmentation des taux de fiscalité.

Le niveau de service est maintenu et prend en compte de l'impact de l'intégration des crèches départementales en 2018.

➤ **En investissement :**

La section est équilibrée à 25 579 068,11 €. Elle intègre principalement le réaménagement de la place de la Gare et les travaux de construction du nouveau CAEL.

Le volume d'investissement est de 21 595 055,49 € (restes à réaliser inclus)

**A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 35 172 517 €**

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 022 - 014 - 65 - 66 – 67- 68)

Chapitre (Code et Libellé)	Montant du BP2016 (en €)	Montant du BP2017 (en €)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	7 445 794,00 €	6 614 625,24 €	6 514 522,48 €	6 973 643,80 €
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	15 039 772,00 €	14 889 393,00 €	15 470 000,00 €	15 670 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	875 807,00 €	2 152 289,00 €	668 700,00 €	680 200,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 705 607,00 €	5 777 425,14 €	6 847 249,14 €	7 003 187,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	953 400,00 €	889 600,00 €	890 000,00 €	850 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	349 876,67 €	75 500,00 €	76 984,44 €	77 384,44 €
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	17 640,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>31 487 896,67 €</b>	<b>30 518 832,38 €</b>	<b>30 537 456,06 €</b>	<b>31 324 415,24 €</b>

La ville poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2019. Hors dépenses nouvelles (515 K€), le budget progresse de +0,9 % par rapport au budget primitif 2018.

Les dépenses nouvelles d'un montant total de 515 K€ se répartissent de la manière suivante :

- 30 K€ de transfert du budget CCAS sur le budget ville relatif à l'activité de prévention et de développement social (réussite éducative)
- 72 K€ relatifs à la taxe sur les surfaces de stationnements
- 153 K€ de contribution aux charges territoriales
- 260 K€ relatifs à la municipalisation des crèches départementales

**FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 6 973 643,80 €**

On notera la part prépondérante dévolue à cinq politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux

services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques; les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services support).

2. les dépenses relatives à l'enseignement (il s'agit des écoles maternelles et primaires)
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public),
4. la famille (ce sont principalement les dépenses relatives aux crèches),
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque)

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 969 600,00 €	2 038 218,80 €
2 - ENSEIGNEMENT-FORMATION	1 569 467,00 €	1 614 031,00 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 412 953,00 €	1 464 690,00 €
6 - FAMILLE	357 016,00 €	629 323,00 €
3 - CULTURE	465 538,00 €	472 723,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	321 500,00 €	349 130,00 €
7 - LOGEMENT	196 300,00 €	175 400,00 €
5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	120 600,00 €	131 770,00 €
1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	72 988,00 €	75 708,00 €
9 - ACTION ECONOMIQUE	28 560,00 €	22 650,00 €
<b>Total</b>	<b>6 514 522,00 €</b>	<b>6 973 643,80 €</b>

L'évolution des charges à caractère général résulte des évolutions suivantes :

**- Pour les services généraux :**

- +15 K€ relatifs à l'augmentation de la prime d'assurance sur les risques statutaires
- +41 K€ relatifs à l'adhésion de la Ville à un centre de santé.

**- Pour l'enseignement :**

- +40 K€ relatifs à l'impact du nouveau marché de restauration scolaire

**- Pour l'aménagement et services urbains :**

- +72 K€ de taxe sur les parkings

**- Pour la famille :**

- +260 K€ pour les crèches

**- Pour le sport et la jeunesse :**

- +25 K€ pour les centres de loisirs

**- Pour le logement :**

- 20 K€ correspondant à la diminution des charges de copropriété

**- Pour interventions sociales et santé :**

- +10 K€ de prévention et de développement social (réussite éducative suite au transfert du CCAS)

**- Pour l'action économique :**

- 7 K€ liés aux honoraires pour la délégation de service public du marché

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 15 670 000 €

Les charges de personnel et frais assimilés s'établiraient à 15 670 K€. Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes (l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales). Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses évoluent de +1,2% par rapport 2018, dont + 20 K€ au titre de la prévention et du développement social (réussite éducative).

ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014): 680 200 €

**FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 500 000 €**

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui reste élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale.

**Reversement stationnement : 159 000 €**

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

**Mise en place d'une heure de stationnement gratuit les jours de marchés : 15 000 €** en année pleine

**Renforcement de la signalétique des parkings présent sur le territoire de la commune : 5 000 €**

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 003 187 €

**CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 333 860 €**

Il s'agit des contributions obligatoires au profit d'organismes. Ces participations se répartissent de la manière suivante :

Libellé	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
CONTRIBUTIONS AU FCCT	4 974 689,00 €	5 128 000,00 €
PART.DEP.FONCT.ECOLE NOTRE DAME	141 565,00 €	143 000,00 €
CONTRIBUTIONS SIGEIF	21 825,00 €	25 560,00 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	19 000,00 €	19 500,00 €
CONTRIBUTIONS SIPPEREC	3 075,00 €	13 300,00 €
CONTRIBUTION SYNDICAT SERVICE FUNERAIRE	5 200,00 €	4 500,00 €
<b>Total</b>	<b>5 165 354,00 €</b>	<b>5 333 860,00 €</b>

Suite à la création de deux nouveaux territoires au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris. Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour environ 5 millions d'euros. Pour information le montant versé en 2018 s'est élevé à 5 027 K€.

La contribution au SIPPEREC inclut la cotisation à la plateforme Maximilien pour 1,6K€ et la cotisation au SIPPEREC-SIFUREP qui augmente en 2019.

## LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1 074 452 €

	CA 18	Montant du BP2019 (en €)
<b>SUBV.FONCTIONNEMENT ASSOCIATION</b>	<b>1 141 776,00 €</b>	<b>1 074 452,00 €</b>
<b>0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES</b>	<b>105 840,00 €</b>	<b>200 406,00 €</b>
AGF	16 000,00 €	16 400,00 €
CERCLE PHILATELIQUE BLR ET SCEAUX	80,00 €	80,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 439,00 €	1 439,00 €
ARAC 92	50,00 €	50,00 €
AU FIL DU TEMPS	1 800,00 €	1 800,00 €
AVF	416,00 €	416,00 €
CEAAC	1 750,00 €	1 750,00 €
DGS DGA	80,00 €	0,00 €
FNACA	242,00 €	242,00 €
GEPSM	70 034,00 €	70 034,00 €
GEPSM	7 000,00 €	0,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	300,00 €	300,00 €
UNC	195,00 €	195,00 €
ILE DE FRANCE EN VARSOVIE	786,00 €	1 000,00 €
ARAI	5 668,00 €	6 700,00 €
VILLE DE BOURG-LA-REINE		100 000,00 €
<b>3 - CULTURE</b>	<b>474 942,00 €</b>	<b>476 315,00 €</b>
ACBS AMIS DU CONSERVATOIRE DE	300,00 €	300,00 €
CAEL CENTRE ANIMATION EXPRESSION	387 340,00 €	387 340,00 €
CAVALIER DE LA REINE	1 000,00 €	1 000,00 €
FONJEP	85 852,00 €	87 225,00 €
RENCONTRES POETIQUES DE BLR	450,00 €	450,00 €
<b>4 - SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>180 565,00 €</b>	<b>199 265,00 €</b>
ASBR	151 460,00 €	170 160,00 €
ASSIF	0,00 €	0,00 €
DAUPHINS DE SCEAUX/BOURG LA REINE	1 020,00 €	1 020,00 €
EBR	22 700,00 €	22 700,00 €
JUDO CLUB DE BLR	2 000,00 €	2 000,00 €
KART DE LA REINE nouvelle association		0,00 €
UNISON	3 385,00 €	3 385,00 €
<b>5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE</b>	<b>347 818,00 €</b>	<b>164 728,00 €</b>
FRANCE ALZHEIMER	500,00 €	500,00 €
UNAFAM 92	150,00 €	150,00 €
ADAVIP 92	1 000,00 €	1 000,00 €
ADIB	5 725,00 €	5 725,00 €
ADPC 92	1 045,00 €	1 045,00 €
APF 92	200,00 €	200,00 €
CIDFF	1 250,00 €	1 250,00 €
DINAMIC	520,00 €	520,00 €
ADPED 94	300,00 €	300,00 €
APCE 92	520,00 €	0,00 €
ASAD	88 755,00 €	88 755,00 €
ASAD		20 000,00 €
CROIX ROUGE BOURG LA REINE	11 850,00 €	11 500,00 €
FEBA	520,00 €	0,00 €
LES PEP 92 ASSOCIATION	205,00 €	205,00 €
AUFEM ASSOCIER ET UNIR LES FEMMES	23 000,00 €	23 000,00 €
AUFEM ASSOCIER ET UNIR LES FEMMES	0,00 €	500,00 €
APEI SUD	1 173,00 €	1 173,00 €
VALENTIN HAUUY ASSOCIATION	205,00 €	205,00 €
AJR	142 600,00 €	0,00 €
AJR	60 000,00 €	0,00 €
DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE	0,00 €	400,00 €
GAFIB	3 800,00 €	3 800,00 €
HABITAT ET HUMANISME ILE DE FRAN	4 000,00 €	4 000,00 €
<b>RESTOS DU COEUR</b>		0,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €	500,00 €
<b>9 - ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>24 611,00 €</b>	<b>33 738,00 €</b>
OFFICE DE TOURISME	16 296,00 €	16 296,00 €
OFFICE DE TOURISME revertstaxe de sejour	8 315,00 €	17 442,00 €

Pour information, 100 K€ sont affectés sur le tiers Bourg-la-Reine pour financer notamment l'avenant à la convention avec le Fonjep relatif à la mise à disposition d'un responsable pour la maison de quartier des Trois Mâts.

**SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :370 175 €**

Cette subvention se divise en deux parts :

- le reversement de la part « coordination gérontologique » pour 21 343 €;
- la subvention d'équilibre pour 348 832 €.

La subvention diminue de 17K€ par rapport à 2018 suite au transfert de l'activité de prévention et de développement social (réussite éducative) du CCAS à la Ville.

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 220 000 €**

Ce montant comprend les indemnités, les cotisations sociales ainsi que les coûts de formation des élus ainsi qu'une prévision pour les admissions en non-valeur.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 850 000 €

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette pour 2019.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 77 384,44 €

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (18 000 €);
- les prix alloués lors de manifestations et concours (31 500 €)
- la participation au fonds d'insertion pour les personnes handicapées (21 834,44 €);
- les frais pour opérations comptables (titres annulés sur exercices antérieurs, frais de justice...);

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20 000 €

Il s'agit d'une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables.

AUTOFINANCEMENT (chapitres 042 et 023) : 3 848 101,76 €

Les dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement (ou « Épargne brute ») et comprennent le prélèvement à hauteur de 1 659 186,76 € ainsi que les dotations aux amortissements à hauteur de 2 188 915 € destinées à la couverture du capital de la dette qui s'élève à 3 200 000 €.

**b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 35 172 517 €**

Les recettes réelles : (chapitres 013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78)

Chapitre (Code et Libellé)	Montant du BP2016 (en €)	Montant du BP2017 (en €)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
013 -ATTENUATIONS DE CHARGES	150 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	144 000,00 €
70 -PRODUIT DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 695 297,00 €	2 839 304,33 €	3 479 275,98 €	3 772 917,70 €
73 -IMPOTS ET TAXES	21 642 101,00 €	22 368 578,00 €	22 622 767,29 €	23 002 264,70 €
74 -DOTATIONS ET PARTICIPATION	4 518 019,00 €	4 417 789,00 €	4 677 022,00 €	4 843 843,00 €
75 -AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 068 775,00 €	1 114 226,00 €	1 233 640,00 €	1 297 051,00 €
76 -PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	7 738,42 €	7 800,00 €	0,00 €
77 -PRODUITS EXCEPTIONNELS	855 478,00 €	800 000,00 €	78 900,00 €	0,00 €
78 -REPRISE SUR PROVISION	2 742,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
<b>Total</b>	<b>30 932 412,00 €</b>	<b>31 707 635,75 €</b>	<b>32 359 405,27 €</b>	<b>33 180 076,40 €</b>

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 3 772 917,70 €

**Les produits des services du domaine et ventes diverses** de la ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal. Le montant total inscrit au titre **des produits des services et du domaine** tient compte de l'ensemble des activités tarifées à hauteur de 3 773 K€ qui se répartissent comme suit :

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
2 - ENSEIGNEMENT-FORMATION	1 624 000,00 €	1 501 800,00 €
6 - FAMILLE	1 082 000,00 €	1 180 000,00 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	252 070,00 €	359 513,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	267 865,00 €	313 500,00 €
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	143 741,00 €	158 154,70 €
1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	0,00 €	150 000,00 €
7 - LOGEMENT	59 450,00 €	59 800,00 €
3 - CULTURE	50 150,00 €	50 150,00 €
<b>Total</b>	<b>3 479 276,00 €</b>	<b>3 772 917,70 €</b>

- La fonction **enseignement** comprend la restauration scolaire (1 222 K€) ; les accueils périscolaires, l'étude surveillée (232 K€), les séjours d'été (47 K€)... Suite au passage à la semaine de quatre jours, l'impact de perte de recettes est évalué à 119K€.
- La fonction **famille** correspond essentiellement aux recettes relatives aux crèches. Les recettes 2019 ont été ajustées sur le réalisé 2018 (1 184 K€)
- La fonction **aménagement** et services urbains (359 K€) comprend principalement les droits de voirie. Les recettes 2019 ont été estimées compte tenu des réalisations 2018 (319 K€) et du nombre de chantiers en cours.
- La fonction **jeunesse et sport** est composée principalement des recettes relatives aux centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. Suite au passage à la semaine de quatre jours, la Ville prévoit une augmentation de ces recettes.
- la fonction **sécurité** est évaluée à 150 K€ et correspond à l'application du forfait post-stationnement.

**PRODUIT DE LA FISCALITÉ** (chapitre 73) : 23 002 564,70 €

Le produit de fiscalité est estimé en tenant compte d'une hypothèse de taux inchangée pour 2019, détaillée comme suit :

	Taux d'imposition en 2018	Taux d'imposition en 2019
Taxe d'habitation	22,61%	22,61%
Taxe du foncier bâti	17,34%	17,34%
Taxe du foncier non bâti	15,45%	15,45%

Une augmentation prévisionnelle des bases fiscales pour 2018 de +2,2% a été programmée.

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :

Nature comptable	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
73111 - TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	17 765 801,00 €	18 220 245,29 €
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 956 228,00 €	2 951 228,00 €
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 500 000,00 €	1 440 000,00 €
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	330 000,00 €	330 200,00 €
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	40 000,00 €	39 091,41 €
7362 - TAXES DE SEJOUR	18 000,00 €	18 000,00 €
7368 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	5 000,00 €	4 000,00 €
<b>Total</b>	<b>22 615 029,00 €</b>	<b>23 002 764,70 €</b>

**Le produit de la fiscalité directe attendu au titre de 2019** est calculé à partir d'une estimation des bases 2018 après application du coefficient de revalorisation légale des valeurs locatives fixé à 2,2 %. **A noter qu'en 2018**, la Ville a collecté 3 790 K€ pour le compte de l'établissement public territorial VSGP sur un produit total perçu de 17 882 K€.

**L'attribution de compensation** (AC) diminue de 5 K€ et correspond aux charges transférées au titre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et au titre de de l'élaboration de la carte stratégique du bruit.



**Le produit des droits de mutation** a atteint 1 446 K€ en 2018, soit un niveau inférieur aux inscriptions budgétaires (1 500 K€). Aussi, raisonnablement, le budget 2019 a été ajusté au regard du réalisé 2018 à hauteur de 1440 K€.

Le produit de **la taxe sur l'électricité** est de 330 K€. Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques.

**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 4 843 843 €**

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Nature (Code et Libellé)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	2 160 000,00 €	2 080 000,00 €
7478 - AUTRES ORGANISMES - CAF	1 639 433,00 €	1 852 000,00 €
7473 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DU DEPARTEMENT	361 666,00 €	390 343,00 €
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	225 000,00 €	320 000,00 €
74832 - ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	150 000,00 €	150 000,00 €
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	89 846,00 €	18 260,00 €
74748 - AUTRES COMMUNES	13 400,00 €	15 000,00 €
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 600,00 €	8 000,00 €
74834 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	9 000,00 €	6 400,00 €
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	3 877,00 €	3 840,00 €
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	200,00 €	0,00 €
748314 - DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	14 000,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>4 677 022,00 €</b>	<b>4 843 843,00 €</b>

La dotation forfaitaire (DGF) poursuit sa baisse en raison de la stabilité de l'enveloppe globale nationale et de la poursuite de la politique de péréquation.

Concernant les subventions de la CAF, en 2019, la ville percevra en plus de l'enveloppe habituelle, une régularisation estimée à 230 K€ et correspondant aux crèches municipalisées.

Concernant les subventions du département, celles-ci résultent d'une part de l'application du contrat départemental et d'autre part, pour 2019, du versement de deux subventions : soit une subvention de 10 K€ pour le contrat local de sécurité et prévention de la délinquance et une autre de 18 K€ relative la section judo haut niveau de l'ASBR.

Concernant les exonérations de taxe d'habitation, la ville inscrit en 2019 le montant perçu en 2018.

Concernant la dotation unique des compensations spécifiques de taxe professionnelle, la Ville de Bourg-la-Reine n'est plus éligible en 2019.

**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 1 297 051 €**

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances.

On distingue :

POLITIQUES PUBLIQUES	Nature (Code et Libellé)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
7 - LOGEMENT	752 - REVENUS DES IMMEUBLES	519 965,00 €	482 585,00 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	757 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	332 500,00 €	351 000,00 €
9 - ACTION ECONOMIQUE	757 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	198 375,00 €	231 000,00 €
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	752 - REVENUS DES IMMEUBLES	118 000,00 €	128 000,00 €
7 - LOGEMENT	757 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	64 500,00 €	104 166,00 €
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	758 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	300,00 €	300,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 233 640,00 €</b>	<b>1 297 051,00 €</b>

Sur la fonction logement, le produit des locations des immeubles est en nette diminution en 2019 du fait de la vente de l'immeuble du 3 Galois, de la fin du contrat de location avec la Police Nationale du local place Condorcet et de la non location d'espaces commerciaux (boulevard Joffre).

Les recettes de la fonction aménagement et services urbains correspondent aux stationnements sur voirie ainsi qu'aux redevances des parkings.

Concernant la fonction action économique, une hausse peut être observée qui s'explique essentiellement par l'effet en année pleine de la renégociation de la redevance marché.

La fonction services généraux correspond aux recettes générées pour la location temporaire d'espaces (villa Saint-Cyr, Agoreine, Salle des familles, Les colonnes...)

La redevance relative à la fonction logement correspond principalement aux redevance générées par l'espace collaboratif.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 120 000 €

En décembre 2017, la ville a constitué une provision de 100 K€ afin de terminer les travaux suite à la clôture de la ZAC de la Bièvre. Il convient donc de reprendre cette provision de 100 K€. Le solde de 20 K€ correspond à la possibilité de reprendre des provisions constituées afin de financer notamment des créances irrécouvrables.

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 144 000 €

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance)
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 319 851 €

Les dépenses du chapitre 042 atteignent 320 K€ et sont composées des dépenses relatives à la quote-part de subvention amortissable (320 K€), opération équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement. Cette recette augmente fortement en raison du versement de la subvention à la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat.

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 1 672 089,60 €

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, comme il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procède à la reprise anticipée de ces résultats.

Le Compte Administratif 2018 présenterait un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 3 916 762,32 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élèverait à 464 161,62 €.

Le déficit des restes à réaliser s'élèverait à **1 780 511,07 €**

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du solde négatif des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élèverait à **1 672 089,63 €.**

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

## **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 25 579 068,11 €**

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitre 16 - 20 - 204 - 21 - 23 )

Les dépenses de l'année s'élèvent à 15 541 K€

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 200 000 €

Les mouvements équilibrés représentent 5 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le montant du remboursement de capital de dette (**3 195 K€**) comprend, le remboursement de deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales relatifs au relais petite enfance (15 K€) et au CAEL (15 K€) d'un montant total de 30 K€ et le remboursement de la dette bancaire pour 3 165 K€.

### **Les dépenses d'intervention :**

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23, 26.

ÉTUDES-LOGICIELS (chapitre 20) : 652 000 €

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	164 520,00 €	246 900,00 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	474 846,00 €	240 600,00 €
6 - FAMILLE	0,00 €	141 000,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	51 500,00 €	18 500,00 €
3 - CULTURE	151 000,00 €	5 000,00 €
7 - LOGEMENT	2 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>844 366,00 €</b>	<b>652 000,00 €</b>

Principalement, ces crédits sont nécessaires pour financer des études relatives **aux services généraux** (informatique, ressources humaines, administration générale), **à l'aménagement et au service urbain**

(réaménagement de la place de la Gare (77 K€), réalisation de diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux (55 K€)...), **à la famille** (construction d'une nouvelle crèche rue des Rosiers (72 K€), géolocalisation des réseaux d'éclairage public (60 K€)), **au sport** (faisabilité de l'extension de la salle d'escrime (10 K€)) ou encore à **la culture** (diagnostic pour installation d'un groupe froid à l'Agoreine (5 K€)).

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 169 960 €

Les montants inscrits sont relatifs à l'impact du boni de liquidation de l'OPH de Bourg-la-Reine sur le versement d'une subvention à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat (rééquilibrage budgétaire ayant un impact neutre au niveau du budget primitif de la Ville) et au financement du logement social (surcharges foncières).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 2 646 980,85 €

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 061 331,00 €	859 295,85 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 507 360,00 €	690 000,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	758 200,00 €	486 500,00 €
3 - CULTURE	632 110,00 €	253 410,00 €
2 - ENSEIGNEMENT-FORMATION	155 100,00 €	157 800,00 €
7 - LOGEMENT	152 000,00 €	84 000,00 €
6 - FAMILLE	136 180,00 €	72 300,00 €
9 - ACTION ECONOMIQUE	0,00 €	19 450,00 €
5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	5 000,00 €	16 500,00 €
1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	21 700,00 €	7 725,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 428 981,00 €</b>	<b>2 646 980,85 €</b>

Les dépenses relatives **aux services généraux** concernent principalement les travaux de mise aux normes des bâtiments municipaux (316 K€) et l'achat de matériel nécessaire à l'entretien des bâtiments municipaux et du patrimoine locatif de la Ville (106 K€).

Les travaux relatifs à **l'aménagement urbain** portent notamment sur la mise en sécurité de canalisations de gaz (220 K€) rue de Fontenay, l'installation de caméras de vidéosurveillance (120 K€) et les enfouissements de réseaux d'éclairage public (100 K€).

Les travaux relatifs au **sport** concernant majoritairement le remplacement de la pelouse synthétique du stade Charpentier (400 K€).

Les travaux relatifs à la culture concernent principalement **l'Agoreine** (installation d'un groupe froid (175 K€), l'installation d'une visiophonie (20 K€) et mise en conformité de l'éclairage (2 K€)), **la Villa Saint-Cyr** (clos couvert : 30 K€) et **la salle des Colonnes** (installation d'alarmes incendie : 5 K€).

TRAVAUX (chapitre 23) : 7 950 900 €

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 038 000,00 €	4 930 900,00 €
3 - CULTURE	2 161 200,00 €	3 000 000,00 €
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	70 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 269 200,00 €</b>	<b>7 950 900,00 €</b>

Les travaux relatifs à l'aménagement concernent principalement les études et les travaux relatifs au réaménagement de la place de la gare (4 420 K€).

Les études et les travaux relatifs à la culture concernent essentiellement la construction d'un bâtiment socio-culturel pour le CAEL (3 000 K€).

Les dépenses des services généraux sont relatives aux avances sur travaux (20 K€).

Participations financières (chapitre 26)

Les dépenses inscrites correspondent à l'ajustement de l'augmentation de capital de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

**b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 25 579 068,11 €**

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 024). Elles comprennent :

DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 3 167 955,96 €

La prévision intègre :

- la récupération de TVA correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable, soit 16,404%, pour 750 K€.
- l'affectation prévisionnelle de l'excédent de fonctionnement reporté pour 2 245 K€;
- une estimation de la taxe d'aménagement pour 173 K €.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 4 800 856,82 €

Au titre de l'exercice 2019, les subventions inscrites se répartissent comme suit :

Libellé	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
SUBVENTION ILE-DE-FRANCE MOBILITE- POLE DE LA GARE	0,00 €	1 700 000,00 €
SUBVENTION D'EQUIPEMENT DEPARTEMENT CDV 2017-2019	1 140 000,00 €	1 400 000,00 €
SUBVENTION D'EQUIPEMENT- REAMENAGEMENT DU POLE DE LA GARE	0,00 €	900 000,00 €
CONTRAT REGIONAL-CAEL	170 000,00 €	393 570,00 €
SUBVENTION REGION ILE-DE-FRANCE- VILLA SAINT-CYR	138 465,00 €	116 535,00 €
SUBVENTION REGION ILE-DE-FRANCE- STADE CHARPENTIER	0,00 €	101 630,82 €
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE	112 000,00 €	100 000,00 €
AUTRES SUBVENTIONS	0,00 €	50 000,00 €
SUBVENTION PARLEMENTAIRE-RUE ROECKEL	0,00 €	24 000,00 €
SUBVENTION REGION ILE-DE-FRANCE- PLAN VELO	0,00 €	14 551,00 €
SUBVENTION ETAT-ELECTION	950,00 €	570,00 €
SUBVENTION CAF-CAEL	76 000,00 €	0,00 €
SUBVENTION REGION-VIDEO PROTECTION	31 000,00 €	0,00 €
METROPOLE DU GRAND PARIS-VEHICULE ELECTRIQUE	28 550,00 €	0,00 €
SIPPEREC-SUBVENTION	23 322,00 €	0,00 €
DEPARTEMENT-VIDEO PROTECTION	22 579,00 €	0,00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE- CHAUFFERIES DALPAYRAT	10 000,00 €	0,00 €
SUBV SIPPEREC-FCE TEL RENOV ECLAIRAGE	1 347,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>1 754 213,00 €</b>	<b>4 800 856,82 €</b>

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 205 000 €

Les mouvements équilibrés représentent 5 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

**EMPRUNT 2019 : 3 100 000 €**

Ce montant prévisionnel permet d'assurer l'équilibre global de la section d'investissement.

PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 2 300 000 €

Ce montant concerne la cession de la Villa Maurice et d'appartements de fonction.

Les recettes d'ordre :

MOUVEMENT D'ORDRE (chapitres 021- 040): 3 938 101,76 €

Ces opérations s'équilibrent de section à section (prélèvement pour **1 749 186,76 €** et dotations aux amortissements pour **2 188 915 €**). Ces mouvements d'ordre constituent l'autofinancement.

#### LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser 2018 à reporter sur le budget 2019 se répartissent comme suit :

Chap/Art.	Libellé	2018		2019	
		Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 657 497,26</b>	<b>1 785 539,04</b>	<b>10 037 664,64 €</b>	<b>8 257 153,57 €</b>
10	DOTATION, FOND DIVERS ET RESERVES				5 663 912,75 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		189 539,04 €		997 240,82 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 596 000,00 €		1 596 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	428 330,00 €		430 582,02 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	330 000,00 €		1 104 660,75 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 544 744,10 €		2 172 066,65 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	353 423,16 €		1 531 103,22 €	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATION			4 799 252,00 €	

La section d'investissement est équilibrée.

**Ainsi, il sera proposé au conseil d'examiner le budget primitif 2019 de la Ville tel que décrit ci-dessus.**